

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 16 MAI 2014

Afférents au Comité Syndical	193
En exercice	193
Qui ont pris part à la délibération	144

L'an deux mille quatorze

et le 16 mai

à 19 heures 00, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur Bernard BESTEL

Date de la convocation

06 mai 2014

Nombre de Membres présents : 144

Date d'affichage

16 mai 2014

Monsieur Emilien GERARD est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**DELEGATION
D'ATTRIBUTION
AU BUREAU****DELEGATION D'ATTRIBUTION AU BUREAU**

Conformément à l'Article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité syndical, à l'unanimité, donne délégation au Bureau pour :

VOTE :**POUR : 144****CONTRE : 0**

- prendre les décisions modificatives budgétaires qui s'imposent dans le respect de l'équilibre du budget voté par l'Assemblée délibérante ;
- approuver les dossiers de consultation et les procédures de consultation pour les opérations inscrites au budget et engagées par l'organe délibérant ;
- choisir les organismes financiers pour les emprunts à contracter ;
- créer les emplois nécessaires dès lors que les crédits budgétaires sont ouverts ;
- définir le régime indemnitaire et les autorisations spéciales d'absences ;
- établir ou approuver les divers règlements intérieurs de la collectivité ou de certains de ses services.

**DELIBERATION
N°2014/19**

A charge pour le Bureau d'en rendre compte à l'Assemblée délibérante à la réunion suivante du Comité syndical.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Bernard BESTELaprès dépôt en Sous
Préfecture

Le :

et publication ou
notification

du 16 mai 2014